

Fabrique d'église Saint Remy (Braine-le-Château)	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit :
	SÉANCE ORDINAIRE DU 18/06/2021
Membres : Jacques Pirson (Le président), Alain Michotte (Le secrétaire), Etienne Maniquet (Le trésorier), Wellars Uwamahoro (Le desservant), Marie-Jeanne Boskin (Membre), Michel Heusterspreute (Membre), Florian de Radzitzky (Membre)	

Entré le

22 JUIN 2021

Objet : Budget - exercice 2022

n°

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Saint Remy (Braine-le-Château)

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1^{er} ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 18/06/2021, le bureau des marguilliers a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2022;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2022, et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 3 du budget joint à la présente délibération,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le budget de la Fabrique d'église Saint Remy (Braine-le-Château) pour l'exercice 2022, est arrêté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions comme suit :

	Compte 2020	Budget 2022
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	18.665,16	22.430,22
<i>dont le supplément ordinaire (art. R17)</i>	7.037,62	10.860,22
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	29.646,86	1.993,78
<i>dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)</i>	11.772,70	1.993,78
TOTAL - RECETTES	48.312,02	24.424,00
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.471,50	8.180,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	14.332,07	16.244,00
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	19.867,35	0,00
<i>dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)</i>	0,00	0,00
TOTAL - DÉPENSES	40.670,92	24.424,00
RÉSULTAT	7.641,10	0,00

Art. 2 : En application de l'article 1^{er} de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

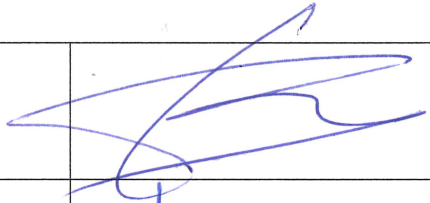
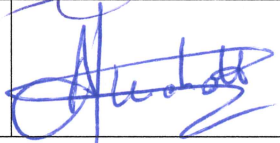
- au Conseil communal de la Commune de Braine-le-Château ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu.

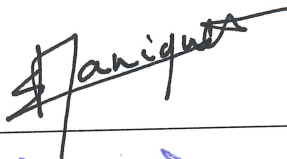
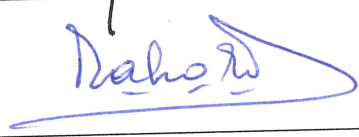
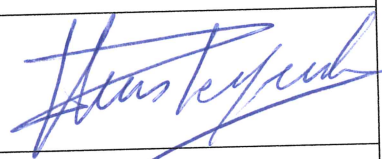
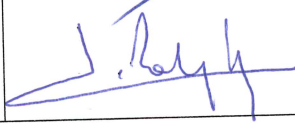
Art. 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires ;
- un état détaillé de la situation patrimoniale ;
- un relevé des célébrations cultuelles privées prévues avec les tarifications d'application.

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives :

- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales ; augmentation de 2% d'un salaire
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires ; - pas d'application

Le président	Pirson Jacques	
Le secrétaire	Michotte Alain	

Le trésorier	Maniquet Etienne	
Le desservant	Uwamahoro Wellars	
Membre	Boskin Marie-Jeanne	
Membre	Heusterspreute Michel	
Membre	de Radzitzky Florian	

Fabrique d'église - Saint Remy (Braine-le-Château) - Budget 2022

Rapport officiel

BRAINE-LE-CHÂTEAU

Entré le

- 6 JUL. 2021

Siège social:

Rue de la Libération 3

1440 Braine-le-Château (☒ adresse de correspondance)

Commune de Braine-le-Château
Archidiocèse de Malines-Bruxelles
Province du Brabant wallon
BCE: 0211.238.581

Le président

Jacques Pirson
Rue de Tubize 1
1440 Braine-le-Château
0475/31 65 61
02/3661062
jacquespirson@gmail.be

Le secrétaire

Alain Michotte
Rue du Drabe 20 / A
1440 Braine-le-Château
02/366 16 52
alain.michotte@hotmail.com

Le trésorier

Etienne Maniquet
Vieux Chemin de Nivelles 21H
1440 Braine-le-Château
0478 45 18 05
02 366 36 32
etienne_maniquet@outlook.com

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 26/03/2021 (approuvé par la Commune le 28/04/2021)
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 24/06/2020 et approuvé par la Commune le 18/08/2020

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Reçu à la Commune:
- Reçu à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de la Commune:

Reçu
pour
06/07/2021

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 26/03/2021 (approuvé par la Commune le 28/04/2021)
- le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 24/06/2020 et approuvé par la Commune le 18/08/2020

Actif		Passif	
Boni du compte 2020	7.641,10	Déficit du compte 2020	
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2021		Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2021	5.647,32
Total A	7.641,10	Total B	5.647,32
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*			1.993,78
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			1.993,78

* Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2021 est de 1.993,78 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2022.

ations et explications

Suite au confinement stricté que nous avons connu en 2020, certaines dépenses reprises dans les comptes 2020 ne reflètent pas les dépenses habituelles. Ainsi D01 - Pain / D35 C - entreprise de nettoyage. Pour ces articles les montants repris au budget 2022 tiennent compte d'une 'année normale'

D19 - Salaire Organiste - Augmentation car le double pécule de vacances n'avait jamais été prévu. Il est payé depuis que le salaire est calculé par un secrétariat social.

D48 - A : Diminution car révision des assurances et normalement en 2022 nous ne devrions plus payer pour le bâtiment en vente

D28 - En prévision de la résolution du problème de la porte de la sacristie.

D50 - F : remplace la rubrique D50K-a utilisée précédemment.

D48 - D : remplace la rubrique D50L-a utilisée précédemment.

RECETTES	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	48.312,02	24.474,00		
R01. Loyers des maisons (loyer, canon, redevance, ...)				
R02. Fermages de biens en argent	18.665,16	22.480,22		
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent	9.651,52	9.700,00		
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations: fermages et maisons	174,71	175,00		
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque	61,18	60,00		
R09. Intérêts en rentes sur l'État				
R10. Intérêts compte(s) d'épargne				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes				
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	326,61	300,00		
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	1.111,59	1.085,00		
R17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte				
R18. Autres recettes ordinaires	7.037,62	10.910,22		
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS				
R18B. Précompte professionnel retenu à la source	236,85	250,00		
R18C. Location de chasse				
R18D. Remboursements				
R18E. Occupation de l'église	65,08			
R18F. Divers (recettes ordinaires)				
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	29.646,86	1.993,78		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	11.772,70			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent		1.993,78		
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux / transferts de trésorerie				
R24. Donation, legs	12,00			
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la province	16.271,71			
R27. Subsidés extraordinaires de la R.W. et/ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				

		Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.	1.590,45			
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.				
RÉCAPITULATION - RECETTES					
Recettes ordinaires		18.665,16	22.480,22		
Recettes extraordinaires		29.646,86	1.993,78		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		48.312,02	24.474,00		

		Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
DÉPENSES					
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE		40.670,92	24.474,00		
Objets de consommation					
D01. Pain d'autel	D01.	225,80	600,00		
D02. Vin	D02.	190,80	250,00		
D03. Cire, encens et chandelles	D03.	496,78	600,00		
D04. Sainte huile et huile pour lampes ardentes	D04.				
D05. Éclairage	D05.	1.148,48	1.200,00		
D06. Autres	D06.				
D06A. Combustible chauffage	D06A.	3.109,27	4.200,00		
D06B. Eau	D06B.	133,95	170,00		
D06C. Fleurs et autres décorations	D06C.		50,00		
D06D. Participation de la fabrique aux frais de la cure	D06D.	343,70	450,00		
D06E. Divers (objets de consommation)	D06E.				
Entretien du mobilier					
D07. Entretien des ornements et vases sacrés	D07.				
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	D08.				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	D09.	22,74	50,00		
D10. Nettoyement de l'église (produits)	D10.	491,98	250,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)	D11.				
D11A. Matériel pour entretien de l'église	D11A.				
D11B. Divers (entretien du mobilier)	D11B.				
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	D12.	308,00	160,00		
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	D13.				
D14. Achat de linge d'autel	D14.		200,00		
D15. Achat de livres liturgiques	D15.				
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL		34.199,42	16.294,00		
I. Dépenses ordinaires		14.332,07	16.294,00		
Gages et traitements (montants bruts)					
D16. Traitement brut du clerc	D16.				
D17. Traitement brut du sacristain	D17.				
D18. Traitement brut des chœurs	D18.				
D19. Traitement brut de l'organiste	D19.	2.604,51	2.750,00		
D20. Traitement brut du souffleur	D20.				
D21. Traitement des enfants de chœur	D21.				
D22. Traitement brut des sonneurs	D22.				
D23. Traitement brut du porte-croix	D23.				

		Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D24. Traitement brut du bedeau	D24.				
D25. Achat de chèques ALE pour l'entretien de l'église	D25.				
D26. Traitement brut des autres employés	D26.				
Réparation et entretien					
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	181,50	500,00		
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.		1.000,00		
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.				
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.	620,57	1.000,00		
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.				
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.	575,36	900,00		
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.				
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.				
D35. Autres	D35.				
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	863,97	1.100,00		
D35B. Entretien et réparation des extincteurs	D35B.	60,28	100,00		
D35C. Entretien de nettoyage	D35C.	308,55	1.200,00		
D35D. Installations techniques (caméras, sonorisation, ...)	D35D.				
D35E. Divers (réparations d'entretiens)	D35E.				
Dépenses diverses					
D36. Supplément de traitement au curé	D36.				
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.				
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.				
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.	300,00	300,00		
D40. Abonnement / documentation	D40.				
D41. Remises allouées au trésorier	D41.				
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.				
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.	77,00	77,00		
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.				
D45. Papiers, plumes, encre, registres de la fabrique, bureautique et informatique, etc.	D45.	395,00	450,00		
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.				
D47. Contributions / précompte mobilier et immobilier	D47.	16,41	20,00		
D48. Assurances	D48.	5.440,65			
D48A. Assurance incendie	D48A.	5.340,28	3.750,00		
D48B. Assurance responsabilité civile objective	D48B.				
D48C. Assurance responsabilité civile	D48C.	100,37	120,00		
D48D. Assurance loi	D48D.		70,00		
D48E. Assurance responsabilité civile administrateurs	D48E.				
D48F. Assurance dommages corporels bénévoles	D48F.				
D49. Fonds de réserve	D49.				

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Eveché	Montants rectifiés par la Commune
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.	817,05		850,00
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.			
D50C. Secrétariat social	D50C.	227,48		300,00
D50D. Médecine du travail	D50D.			
D50E. Sabam, reprobel et rémunération équitable	D50E.	72,00		72,00
D50F. Dédommagement et indemnités de déplacement de bénévoles	D50F.			600,00
D50G. Frais de réception	D50G.			
D50H. Frais bancaires	D50H.	60,00		75,00
D50I. Divers (dépenses diverses)	D50I.			
D50J. Divers (dépenses diverses)	D50J.			
D50K. Divers (dépenses diverses)	D50K.	600,00		
D50L. Divers (dépenses diverses)	D50L.	51,74		
D50M. Divers (dépenses diverses)	D50M.	1.060,00		1.060,00
D50N. Divers (dépenses diverses)	D50N.			
II. Dépenses extraordinaires		19.867,35		
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent	D51.			
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent	D52.			
D53. Placement de capitaux	D53.			
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier	D54.			
D55. Décoration et embellissement de l'église	D55.			
D56. Grosses réparations, construction de l'église	D56.	16.147,30		
D57. Grosses réparations du cimetière	D57.			
D58. Grosses réparations du presbytère	D58.	1.282,60		
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties	D59.			
D60. Frais de procédure	D60.	2.437,45		
D61. Autres dépenses extraordinaires	D61.			
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62.			
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62A.			
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur	D62B.			
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63.			
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63A.			
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur	D63B.			

RÉCAPITULATION - DÉPENSES

Dépenses arrêtées par l'Évêque

Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires

6.471,50	8.180,00
14.332,07	16.294,00
19.867,35	

ESTIMATION - DÉPENSES

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES 40.670,92 24.474,00

18/06/2021

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	18.665,16	22.480,22		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	7.037,62	10.910,22		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	29.646,86	1.993,78		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	11.772,70	1.993,78		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	48.312,02	24.474,00		
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.471,50	8.180,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	14.332,07	16.294,00		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	19.867,35	0,00		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	40.670,92	24.474,00		
RÉSULTAT (excédent / mali)	7.641,10	0,00		

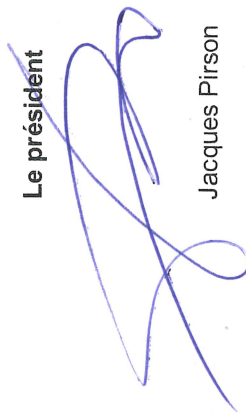
Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le 18/06/2022

Le trésorier



Etienne Maniquet

Le président



Jacques Pirson

Le secrétaire

Alain Michotte

Les membres

